



Le 16 février 2021

## Journalistes et animateurs, le virus du travail dissimulé gagne-t-il le groupe NRJ ?

**La crise sanitaire a le dos large. Et le personnel des antennes en a plein le dos. Depuis novembre, journalistes et animateurs des stations locales du groupe NRJ éprouvent un chômage partiel à 20 %. Des économies à très court-terme sapent le moral des équipes et les placent face à un dilemme impossible. Conscience professionnelle ou droit du travail : à quoi doivent-elles tourner le dos ?**

La période de chômage partiel du printemps a couru bien après la fin du confinement. Le 11 mai 2020, le personnel des antennes n'a qu'une envie : reprendre le micro pour informer et divertir les auditrices et auditeurs de NRJ, Chérie FM et Nostalgie. De Nantes à Montélimar et de Lille à Biarritz. La reprise s'effectue à temps plein, avec une dose de télétravail pour respecter les consignes sanitaires. Les reportages redeviennent progressivement possibles et avec eux le sentiment de remplir sa mission de proximité.

Hélas, la progression du Covid et l'arrêt d'une partie de l'activité économique entraîne un retour au chômage partiel le 23 novembre. Même si l'entreprise complète ce qui n'est pas subventionné par l'État pour atteindre le salaire de base, les tickets restaurants disparaissent et les RTT s'envolent. Surtout, ce qui devait être provisoire et modulable s'inscrit dans la durée. L'incompréhension devient totale début janvier, quand la régie reprend à 100 %.

### **Faire autant avec moins, derrière les discours, une injonction paradoxale**

Si la durée légale du travail a diminué, les missions ont-elles changé ? Une matinale ne se construit pas à 5 h du matin. Or, une fois la pause réglementaire de 20 minutes déduite, les journalistes n'ont plus qu'une heure cinquante après leur dernier flash pour recueillir des informations, prendre des rendez-vous, réaliser une interview, la monter et la proposer à ses collègues voire à l'antenne nationale, le cas échéant. Sans compter les tâches administratives et les innombrables imprévus qui rythment la vie d'une locale, des appels d'auditeurs à la réception d'un technicien en passant par la réparation d'une imprimante.

La journée d'un animateur n'est pas bien différente, à moins d'acter l'abandon de tout partenariat antenne.

Certes, mais les flashes de midi et les chroniques ont été supprimés, nous dit-on. Rappelons que jusqu'à l'été 2019, tous les rendez-vous d'information de Chérie FM se concentraient sur la matinale. Ce qu'il n'aurait pas fallu toucher. Et que le volume des programmes locaux suspendus varie du simple à l'octuple entre NRJ et Nostalgie. Quant à l'événementiel, la direction doit savoir qu'il ne représente pas l'essentiel de nos interventions, loin de là !

Aussi certain que deux et deux font quatre, on ne peut demander à faire en six heures ce qui se faisait naguère en sept et plus. Sauf à fermer les yeux sur le travail dissimulé que ce discours induit. Chacun sait que c'est en pratique ce qui se produit, quand des travailleuses et des travailleurs consciencieux n'acceptent pas de rogner sur la qualité de leur produit. Pour continuer de réaliser un programme dont ils sont fiers, beaucoup continuent de se rendre sur le terrain afin de rencontrer des sources, des acteurs de la vie locale, sans regarder leur montre.

### **Nous réclamons la fin immédiate du chômage partiel**

Cette situation génère du mal-être dans une période déjà compliquée, atteint au portefeuille des salariés notoirement sous-payés et nuit au programme proposé aux auditeurs, alors que ces derniers devraient être au cœur de nos préoccupations.

Par conséquent, nous demandons à la direction la fin des calculs financiers à la petite semaine qui nient la réalité des métiers et affaiblissent l'image de nos chaînes. Nous exigeons la **levée immédiate de l'activité partielle** pour les salarié-es encore concerné-es, **l'ouverture d'une négociation sur les heures supplémentaires** - réclamée depuis huit mois maintenant -, et d'une **négociation sur le télétravail**, promise pour janvier.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous répétons aux personnels des antennes que nos syndicats seront toujours là pour faire respecter leurs droits et l'essence de leurs métiers, quitte à hausser encore le ton et à user des moyens légaux à notre disposition. Nous vous appelons à **déclarer systématiquement vos heures supplémentaires** à vos chefs et à **noter quotidiennement, sur un tableau, chaque minute de dépassement de la durée légale du temps de travail**. L'inspection du travail est destinataire de ce communiqué.

**Vos élu-es de l'intersyndicale SNJ et CFDT de l'UES Régions**